



République Française

Direction Générale
Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Mme Stéphanie BORIE

Réf : SB/LF n° 2014.038

Marmande le 15 juin 2014

**Procès-verbal du conseil municipal
du Mardi 27 mai 2014**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 21 mai 2014 s'est réuni le mardi 27 mai 2014 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, MANIER Bernard, CALZAVARA Martine, DUTHEIL Didier, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, Adjoint, MUNOZ Yolande, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CHRISTEN Roland, CARBONNET Serge, COUZINEAU Patrick, MAURIN Patrick, ANGELY Lydie, CARRERE-GALDIN Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, BRETAGNE Karine, SPECOGNA Marilyn, MAHIEU Anne, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, Conseillers Municipaux –

Absents ou excusés : VALAY Laurence, BOUGUES Marie-Françoise, CILLIERES Charles, FIGUÈS Fatima, VERDIER Alain,

Pouvoirs : De BOUGUES Marie-Françoise à DE LAMARLIERE Sylvie - De FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie - De CILLIERES Charles à HOQUELET Joel

Patrick MAURIN est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire propose l'adoption du procès verbal du Conseil du 15 avril 2014.

M. CERUTI souhaite apporter des rectificatifs quant à celui-ci, puisque sa déclaration mentionnait qu'il prenait acte du choix démocratique des Marmandais avec un Maire UMP. Puis, il cite qu'après le président SARKOZY c'est le Président HOLLANDE qui baisse les dotations.

M. le Maire accepte que ces mentions soient portées au présent procès verbal, mais rappelle toutefois à M. CERUTI qu'il est demandé qu'aucune politique nationale ne soit faite en Conseil municipal, hormis pour ce qui concerne la Commune.

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

Avant de passer au vote du second procès verbal, M. le Maire précise qu'il se refuse de retranscrire stricto sensu la totalité des débats, ceux-ci étant filmés pour assurer une totale transparence.

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 avril est adopté à la majorité (1 contre).

19 h 30 - arrivée d'Alain VERDIER

Dossiers avec débat :

Dossier n° 1 – Présentation du projet Nouveau Pacte Citoyen Marmandais

M. le MAIRE explique qu'il s'agit d'une des deux priorités pour cette mandature.

Il précise que pour l'heure il ne s'agit que d'adopter les principes et les grandes lignes de ce sujet, en effet il lui semble également important d'en discuter avec la population et de faire évoluer ce dossier, notamment au cours d'une réunion publique prévue sous 15 jours, avant de le passer en commission de Citoyenneté afin qu'il soit validé.

Il s'agit de travailler en prise directe avec la population.

C. MEURDRAC, Directeur Education et Nouvelle Citoyenneté expose les lignes directrices du projet lancé par la nouvelle municipalité.

M. le Maire décrit une double architecture, une architecture locale basée sur le bénévolat, et une architecture officielle basée sur des élus.

« Il faut absolument garder le bénévolat à géométrie variable, mais également formaliser le lien avec la Mairie au travers d'élus. »

S. BORDERIE explique que même si les élus de l'opposition avaient bien compris que le nouveau pacte citoyen était une des priorités, celle-ci regrette le manque d'échanges et de concertation sur le dossier, « aucune commission n'a été convoquée pour en parler », qui laisse beaucoup de questions en suspens.

M. le Maire répond qu'il ne s'agit que d'une proposition de projet, et explique vouloir tout d'abord en parler avec la population pour lui donner l'initiative.

Il s'agit dans les quartiers d'identifier les problèmes, d'avertir les élus et de trouver des solutions en conseil municipal.

M. le MAIRE affirme croire en cette démocratie participative, et croire aux conseils de quartier.

M. CERUTI estime qu'il serait bon d'être plus mesuré avec le travail déjà effectué en Conseils de quartier, et rappelle que ceux-ci ont vu le jour au moment du transfert de compétences entre Val de Garonne et la Mairie, ce qui n'a pas facilité les choses, et soumet une proposition de commission extra municipale qui ferait le lien.

M. CERUTI émet un avis défavorable également sur le vote des représentants de quartier qui risque de cliver les personnes, « il ne faut pas sélectionner et écarter les gens ».

M. le Maire précise alors qu'il a le droit de juger ce qui a été fait auparavant, en signalant simplement qu'il n'a jamais été contre l'outil mais pense qu'il a été mal utilisé.

J. HOQUELET demande la parole et reconnaît que l'équipe précédente avait conscience que les choses en terme de démocratie participative devaient être revues, mais que ceci était prévu pour la prochaine mandature, il cite que ce n'était pas parfait mais de bonnes choses ont malgré tout été faites.

Il déplore également ne pas avoir vu en amont le power point présenté en séance, et le manque de discussion en commission, ce qui aurait pu être fait au vu de toutes les interrogations qui peuvent se présenter et qui suscitent le débat.

Il précise qu'ils soutiendront la majorité dans le projet, mais pour l'heure, face à la façon d'aborder le dossier, ne peuvent que s'abstenir.

M. le MAIRE réplique et rappelle avoir parlé de contractualisation des priorités, les réflexions qui remonteront des conseils de quartiers seront reliées par les élus, et des contrats de quartier seront mis en place de manière à ce que toutes les propositions choisies dans le cadre du budget défini arrivent à leur fin.

Votants : 32 Abstention : 7 (MAHIEU – HOCQUELET (+1) – BORDERIE (+1) – CERUTI - GAY)
Exprimés : 25 Contre : 0 Pour : 25 Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n° 2 – Lancement du projet Centre-Ville Cœur de Vie

P. LABARDIN présente les grandes lignes du dossier.

V. LABBE, responsable des Opérations et Aménagement Urbains et Développement Durable, détaille les points visés par les groupes de travail dans ce projet.

P. LABARDIN explique les démarches et le timing qui vont être mises en place pour travailler sur l'ensemble du projet urbain.

M. le MAIRE explique vouloir travailler en mode projet, avec 3 types de participants aux groupes de réflexion, les élus, les techniciens, et la population dit « les experts ».

Il s'agit d'une mise en place précise du cadre qui constituera ces groupes actions.

Le plus gros point à traiter dans le projet reste le stationnement à proximité de l'hôpital, puis l'accès à la Filhole, et enfin des divers aménagements avec des réflexions globales à mener.

Il estime important de se mobiliser tous ensemble pour inventer un cœur de vie et redynamiser le centre ville.

A. MAHIEU confirme l'idée de revitaliser le centre ville, et admet que les actions menées auparavant manquaient peut être de cohérence mais rappelle malgré tout les efforts effectués pour œuvrer en ce sens, et se réjouit que ce soit une priorité pour ce mandat.

M. le MAIRE explique qu'il est impossible de ne pas travailler sur les logements vides au premier étage des commerces, « si l'on veut économiser le foncier, il faut reconstruire sur l'existant », « la collectivité ne peut plus l'accepter. ».

M. CERUTI évoque un atout pour réussir le travail déjà effectué, les berges du Trec, le PLU, le LABEL LOGEMENT mis en place pour les propriétaires bailleurs, et les projets en cours comme le Front de Garonne et l'opération en cours pour réhabiliter les logements du centre-ville entre autres, qui ont redynamisé le Marmandais, la commune peut donc s'appuyer sur ce travail effectué.

M. le MAIRE confirme la base existante mais s'appuie davantage sur de la cohérence.

J. HOQUELET dénonce le fonctionnement quant à l'étude de ce dossier, puisque qu'il déplore qu'il soit d'abord passé en bureau municipal, plutôt restreint, avant de l'exposer en commission puis au Conseil.

Il lance également le débat quant au pôle multimodal, qui certes peut faire peur, notamment en termes de coût, mais qui au vu des subventions susceptibles, mérite largement d'être étudié ; Il serait dommage que ce projet soit balayé à la va-vite.

P. LABARDIN rappelle que les propositions des services techniques seront étudiées dans une démarche globale, mais seules les pistes les plus adaptées d'après la population seront retenues.

M. le MAIRE insiste sur les mots employés, et cite le mot « priorisation » utilisé dans la présentation, qui signifie là que le bureau municipal ne fera pas de sélection mais de la priorisation.

Il admet que des choses ont été réalisées mais encore nombreux sont les problèmes à régler, comme le logement, en revanche le projet global du pôle multimodal à son sens ne se justifie pas dans une ville comme Marmande.

Il dénonce des investissements qui conduisent à des frais de fonctionnement exorbitants

M. CERUTI conseille pour sa part de réétudier le projet multimodal mais pas de l'abandonner au risque de faire une erreur, et interroge M. le MAIRE sur les logements sociaux.

M. le MAIRE répond vouloir relever le défi et souhaite combler le secteur des logements sociaux qu'il considère comme un échec de la précédente mandature.

J. HOQUELET émet des réserves quant à la priorisation.

Il insiste sur le fait que ses propos n'étaient pas de garder le projet multimodal tel qu'il était, mais de le réétudier avant de le laisser tomber, et souhaite que l'on évite toute caricature à son encontre concernant les impôts et le coût de fonctionnement suite à un investissement qui a toujours été sa préoccupation.

D. DUTHEIL revient sur les projets passés et évoque les coûts élevés qui poussaient le groupe de l'opposition à l'époque à voter contre et non la réalisation des projets en eux même.

L. GAY dénonce le montant des impôts sur Marmande qui restent trop élevés, mais se positionne pour dans son vote sur le projet Centre Ville Cœur de Vie.

Votants : 32 - Abstention : 0 - Exprimés : 32 - Contre : 0 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 3 – Aéroport de Marmande : autorisation de sous-location d'un hangar à la société AIR CHARLIE DELTA.

D. DUTHEIL explique la teneur du dossier

Il s'agit d'accorder la sous location à une nouvelle société, le preneur bénéficiant d'une excellente réputation, il s'agit d'un dossier traité depuis le mois de Mars et validé par le Tribunal de Commerce.

Votants : 32 - Abstention : 0 - Exprimés : 32 - Contre : 0 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier Urgent – Proposition des citoyens susceptibles de siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs

Titulaires :

1. Daniel BENQUET
2. Didier DUTHEIL
3. Philippe LABARDIN
4. Jean-Luc DUBOURG
5. Bernard MANIER
6. Sylvie DE LAMARLIERE
7. René JACQUET
8. Laurence VALAY
9. Anne MAHIEU
10. Xavier ANCELLE-HANSEN
11. Albert PREVOT
12. Serge CARBONNET
13. Bernard GAY
14. Alain VERDIER
15. Gilbert BOGGIANI
16. Pascale BENETRIX

Suppléants :

1. Fatima FIGUES
2. Patrick COUZINEAU
3. Liliane DUPUY
4. Jean-Christophe DALLA SANTA
5. Ludovic POUGHON
6. Alain BURGAUD
7. Delphine ROUX
8. Jocelyne AILI
9. Hervé BROUILLON
10. Brigitte CAMPS
11. Jean GARCIA
12. Francis BOUSQUET
13. Roland CHRISTEN
14. Robert ARICI
15. Pierre BOUSQUET
16. Pascal SAURS

Votants : 32 - Abstention : 0 - Exprimés : 32 - Contre : 0 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier Urgent – Avances sur Subventions 2014 aux associations de la ville de Marmande

Les deux clubs concernés sont l'USM Rugby, et le Football Club de Marmande

Votants : 32 - Abstention : 0 - Exprimés : 32 - Contre : 0 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier Urgent – Demande de subvention à la DRAC dans le cadre de du compagnonnage avec la compagnie Prométhée

Votants : 32 - Abstention : 0 - Exprimés : 32 - Contre : 0 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossiers techniques :

Dossier n° 4 – Adhésion de la Commune de Marmande à l'Association Aquitaine Sport pour Tous.

J.HOQUELET se dit surpris par la rapidité à laquelle le dossier arrive, et cite un article paru dans la presse qui laisse penser que cette association n'est sûrement pas claire tant en termes de finances que de gestion.

M. le MAIRE estime que le but de l'association est louable, qu'il prend acte des problèmes cités, mais ne tient pas à mettre en danger un outil qui peut participer au développement du sport à tout âge, et ne souhaite pas faire d'amalgame.

JL. DUBOURG décrit de très bons plans techniques au niveau de cette association.

J. HOQUELET rappelle simplement que s'il est contre ce n'est pas pour la somme engagée, 50.00€, mais simplement par principe.

Votants : 32 - Abstention : 1 (GAY) - Exprimés : 31 - Contre : 6 (MAHIEU – HOCQUELET (+1) – BORDERIE (+1) - CERUTI) - Pour : 25 Dossier adopté à la majorité

Dossier n° 5 – Sécurisation des passages à niveau : contrôle automatisé de franchissement – demande de subventions.

Des travaux d'aménagement sur le passage à niveau 98 vont être réalisés, avec « un tourne à droite ».

Dossier technique travaille en concertation avec la Préfecture et Val de Garonne Agglomération.

Votants : 32 - Abstention : 0 - Exprimés : 32 - Contre : 1 (CERUTI) - Pour : 31
Dossier adopté à la majorité

Dossier n° 6 – Participation financière à l'opération « Ecole et Cinéma »

Opération, nationale, pédagogique, dans le but de former l'enfant spectateur à l'art cinéma.

Votants : 32 - Abstention : 0 - Exprimés : 32 - Contre : 0 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

J. HOQUELET demande à évoquer une question diverse, en effet il note que dans un journal municipal distribué récemment il manque la Tribune de l'opposition, et la loi oblige toute publication municipale largement distribuée à ménager un espace pour les minorités, et regrette cet oubli.

M. le MAIRE explique que le règlement intérieur n'est pas encore fixé, ce qui ne les oblige en rien en la matière.

Décisions

- ◆ Décision n° 2014.053 – 24.04.14 - Chapelle Saint Benoît – Travaux de Gros Œuvres Extérieurs - Avenant n° 1 - Lot n° 3 - Menuiserie
- ◆ Décision n° 2014.054 - 23.04.14 - Réalisation de travaux d'éclairage public avec la Société CEPECA pour la rue des Isserts (partie future Rocade)
- ◆ Décision n° 2014.055 – 23.04.14 - Contrat de cession avec « l'Orchestre des Symphonistes d'Aquitaine »
- ◆ Décision n° 2014.056 – 29.04.14 - Fourniture et Pose de Menuiseries Aluminium - Marché n° 14.05 - lots 1, 2, 3, 4, et 5
- ◆ Décision n° 2014.057 – 05.05.14 - Marché de services d'insertion et de qualification professionnelle - Marché n° 11.06 – Avenant n° 4
- ◆ Décision n° 2014.058 – 06.05.14 - Souscription des Contrats D'Assurances pour les Besoins de la Commune - Avenant n° 5 au Marché n° 2009.001 – Lot n° 2
- ◆ Décision n° 2014.059 – 07.05.2014 - Convention de formation continue du DEF (Diplôme d'Entraîneur de Football) – (Frédéric VALLADIER)
- ◆ Décision n° 2014.060 – 12.05.14 - Maîtrise d'œuvre réalisation du programme d'assainissement 2011/2013 - MAPA 10.28 - Avenant n° 2
- ◆ Décision n° 2014.061 – 13.05.14 - Souscription des Contrats d'Assurances pour les besoins de la Commune - Avenant n° 5 au Marché n° 2009.001 – Lot n° 3
- ◆ Décision n° 2014.062 – 13.05.14 - Nuit de Garonne Patrimoine du jeudi 17 juillet 2014
- ◆ Décision n° 2014.063 – 14.05.14 - Prise en Charge des repas lors de la manifestation de la Fête des Fleurs et de la Fraise
- ◆ Décision n° 2014.064 – 16.05.14 - Journées Nationales du Patrimoine de Pays - Concours photos patrimoine

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 21 heures 20.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire de Marmande,

Patrick MAURIN



Daniel BENQUET

